



Société anonyme au capital de 52.973.274 euros
Siège social : 19, boulevard Paul Vaillant Couturier - 94200 Ivry-sur-Seine
RCS Créteil 380 695 213

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE SIMPLIFIEE

visant les bons de souscription d'actions émis par la société Marie Brizard Wine & Spirits (« MBWS ») émis le 17 décembre 2004 (les « BSA 2004 »), les bons de souscription d'actions MBWS émis le 11 avril 2006 (les « BSA 2006 »), les bons de souscription d'actions MBWS émis le 24 avril 2013 (les « BSA Actionnaires 1 »), les bons de souscription d'actions MBWS émis le 24 avril 2013 (les « BSA Actionnaires 2 »), et les bons de souscription d'actions MBWS émis le 9 décembre 2013 (les « BSA OS »)



Visa de l'Autorité des marchés financiers

Le présent document relatif aux autres informations de la société MBWS (anciennement Belvédère) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 janvier 2016, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société MBWS.

Le présent document complète la note d'information de la société MBWS visée par l'AMF le 22 décembre 2015 sous le n°15-639, en application de la décision de conformité du même jour. Il constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de MBWS figurant dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 14 octobre 2015 sous le numéro R.15-074. Le présent document incorpore par référence les documents de référence n°R.15-074, n° R.14-048 et n° R.13-013.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de MBWS, 19, boulevard Paul Vaillant Couturier, 40, quai Jean Compagnon - 94200 Ivry-sur-Seine RCS Créteil 380 695 213, sur le site Internet de la Société (<http://fr.mbws.com>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et auprès de Rothschild & Cie Banque.

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS CONCERNANT MBWS.....	3
1.1	Mise à jour des informations relatives à MBWS.....	3
1.2	Prévisions de résultat	13
1.3	Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre	14
1.4	Facteurs de risques.....	14
1.5	Fonds de roulement net de MBWS	17
1.6	Capitaux propres et endettement	17
1.7	Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'Offre	19
1.8	Frais liés à l'Offre.....	19
1.9	Incidence de l'Offre pour les actionnaires actuels	19
1.10	Informations complémentaires	23
2.	PERSONNES RESPONSABLES	23
2.1	Personne responsable du document	23
2.2	Attestation du responsable du document	23
2.3	Responsable de l'information financière	24
2.4	Responsables du contrôle des comptes	24

1. INFORMATIONS CONCERNANT MBWS

1.1 **Mise à jour des informations relatives à MBWS**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de MBWS est une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de MBWS figurant dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 14 octobre 2015 sous le numéro R.15-074 et incorporé par référence dans le présent document.

Le présent document complète la note d'information de MBWS visée par l'AMF le 22 décembre 2015 sous le numéro 15-639, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

1.1.1 Assemblée générale du 5 janvier 2016

L'assemblée générale extraordinaire de MBWS qui s'est tenue le 5 janvier 2016 a approuvé la première résolution relative à la délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre de nouveaux bons de souscription d'actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en échange des BSA 2004, BSA 2006, BSA Actionnaires 1, BSA Actionnaires 2 et BSA OS.

1.1.2 Evolution du capital social

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 4 janvier 2016 est la suivante :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	15,17%	4 020 000	15,03%	4 020 000
DF Holding	5,28%	1 400 000	5,23%	1 400 000
Total concert	20,45%	5 420 000	20,26%	5 420 000
COFEPP	9,40%	2 493 000	9,32%	2 493 000
Schroder Investment Mgt	5,07%	1 344 291	5,02%	1 344 291
Autres	65,08%	17 250 237	65,40%	17 495 389
Total	100,00%	26 507 528	100,00%	26 752 680

Par deux avis AMF en date du 14 décembre 2015 et du 17 décembre 2015, M. Jean-Noël Reynaud, Directeur-général, a déclaré avoir acquis respectivement 7.702 et 13.064 actions de la Société suite à l'exercice de stock-options.

Par courrier en date du 21 décembre 2015, la société COFEPP a notifié à la Société avoir franchi le 14 décembre 2015 à la hausse le seuil de 7,5% du capital et des droits de vote et détenir 2.493.000 actions représentant autant de droits de vote, soit 9,41% du capital et 9,32% des droits de vote de la Société. Aux termes de ce courrier, la société COFEPP a, par ailleurs, précisé détenir au 21 décembre 2015 505.000 BSA 2004.

Par courrier en date du 28 décembre 2015, les sociétés Diana Holding et DF Holding ont notifié à la Société, le 14 décembre 2015, avoir franchi de concert à la baisse le seuil de 22,5% du capital et des droits de vote et détenir 5.420.000 actions et droits de vote représentant 20,47% du capital et 20,28% des droits de vote de la Société¹. Aux termes de ce courrier, Diana Holding a, par ailleurs, précisé détenir au 14 décembre 2015 400.000 BSA Actionnaires 2 et 19.600.000 BSA OS.

1.1.3 Liste des communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du document de référence

1.1.3.1 Communiqué de presse du 10 novembre 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2015
Solide performance en France au 3^{ème} trimestre 2015
Croissance soutenue en Lituanie et en Espagne sur les 9 premiers mois
Impacts exogènes temporaires en Pologne et aux Etats-Unis
Règlement positif du litige portant sur la déductibilité de la charge d'intérêt de la dette FRN et
sortie anticipée du plan de continuation de la filiale française Marie Brizard & Roger
International

Marie Brizard Wine & Spirits (Euronext Paris : MBWS) annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires consolidé non audité au 30 septembre 2015.

Chiffre d'affaires net consolidé 9 mois 2015 : -0,8% à activités comparables

En M€

9M 09/2014	Effet arrêts contrats	Effet périmètre	9M 09/2014 retraité	Variation organique	Effet change	9M 09/2015
340,2	-4,5	-7,1	328,6	-5,1	2,5	326,0
				- 0,8%		

Sur une base comparable, retraité des contrats arrêtés (principalement les ventes de vodkas tierces en Pologne) au cours de l'exercice 2014 et des effets périmètre (Biélorussie, Inde et Galerie Alkoholi en Pologne), le chiffre d'affaires net du Groupe pour les neuf premiers mois de l'année 2015 est en baisse de 0,8% par rapport au 30 septembre 2014 et en retrait de 10,5% au 3^{ème} trimestre 2015, par rapport au 3^{ème} trimestre 2014.

Détail de l'évolution du chiffre d'affaires par pays

¹ Au 14 décembre 2015, (i) Diana Holding détenait 4.020.000 actions et droits de vote, représentant 15,18% du capital et 15,04% des droits de vote de la Société, et (ii) DF Holding détenait 1.400.000 actions et droits de vote, représentant 5,29% du capital et 5,24% des droits de vote de la Société.

France : accélération de la croissance au 3^{ème} trimestre 2015

Comme anticipé, Marie Brizard Wine & Spirits a rattrapé le retard d'activité pris en début d'année et a enregistré une performance solide au 3^{ème} trimestre 2015 en France, avec un chiffre d'affaires net en croissance de 3,3% par rapport au 3^{ème} trimestre 2014.

En conséquence, le chiffre d'affaires net des neuf premiers mois de 2015 en France s'élève à 144,8 M€, en progression de 0,2% par rapport à la même période de l'exercice 2014.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2015, l'activité vins est en progression de 2,3%, tirée par les bonnes performances de Fruits and Wine qui a bénéficié de la campagne de communication estivale. Fruits and Wine est largement leader de sa catégorie avec 29,2% de parts de marché² (+0,4 pt vs. période comparable 2014).

William Peel poursuit sa croissance sur un marché en retrait de 1,7%. La marque, leader du scotch whisky en France, détient 23,5% de parts de marché³, en progression de 1,3 pt par rapport à la même période de l'exercice 2014.

De plus, William Peel figure au mois d'octobre 2015, selon Nielsen⁴, dans le Top 10 des produits les plus vendus de la grande distribution (en fonction du chiffre d'affaires), tous produits de grande consommation confondus. William Peel est même présent deux fois dans ce Top 10 avec ses formats 1 litre et 70cl respectivement à la 7^{ème} et 10^{ème} place.

Enfin, Sobieski accélère son développement conformément au plan stratégique et ce avant même le lancement de la campagne de communication prévue au 4^{ème} trimestre 2015.

	Evolution des volumes vs. 2014		Parts de marché
	Marché	MBWS	MBWS
William Peel	-1,7%	4,0%	23,5%
Sobieski	-1,0%	-4,2%	11,6%
Fruits and Wine	3,9%	5,4%	29,2%

Source : Nielsen CAD P09 2015 / IRI CAD P09 2015

Pologne : Impact temporaire lié au changement de bouteille Krupnik et poursuite des gains de parts de marché

Sur les neuf premiers mois de 2015, le chiffre d'affaires net en Pologne est en baisse de 1,7% après retraitement de l'impact de l'arrêt des ventes des vodkas tierces en 2014 et de la cession de Galerie Alkoholi. Sans tenir compte de ces retraitements, le chiffre d'affaires net des neuf premiers mois en Pologne s'élève à 117,4 M€ en baisse de 8,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

² Source : IRI CAD P09 2015, BABV

³ Source : Nielsen CAD P09 2015, Scotch Blend -12

⁴ Source : Nielsen P10 15 en HMSM au total PGC FLS

Le chiffre d'affaires des activités cœurs de métier en Pologne est en progression (hors effet de périmètre) de 5,8% sur les neuf premiers mois de 2015.

En revanche et conformément au plan BiG 2018, le Groupe a engagé des réorganisations dans le cadre de la rationalisation de son activité de grossistes en Pologne. Celles-ci ont généré une baisse de 5,4% du chiffre d'affaires des activités non stratégiques et auront par ailleurs un effet positif sur la rentabilité de ces activités à fin décembre 2015.

Alors que le chiffre d'affaires de Krupnik est en forte progression depuis le début de l'année 2015, le Groupe a dû procéder dans l'urgence au cours du 3^{ème} trimestre 2015 au lancement d'une nouvelle forme de bouteille Krupnik. Ce changement de bouteille fait suite à une demande léonine de la société qui concédait en licence le modèle de bouteille Krupnik. Cette société a exigé de modifier sous délai d'un mois les conditions financières attachées à ce contrat de licence. N'ayant pas accepté ces demandes et ne voulant pas céder à ce chantage manifeste, le Groupe a développé un nouveau modèle de bouteille qui n'a pu être disponible que mi-septembre. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires réalisé en Pologne en septembre a été fortement impacté mais est revenu sur les niveaux enregistrés entre janvier et août 2015 dès le mois d'octobre, qui est en progression de 21% par rapport à octobre 2014. Le Groupe va engager toutes les poursuites nécessaires pour obtenir le dédommagement de ces préjudices.

Krupnik reconfirme la solidité de son positionnement et sa place d'acteur majeur du marché polonais de la vodka, avec 13,1% de parts de marché⁵ (+1,7 pt vs. période comparable 2014). Les effets du nouveau design de bouteille qui a été particulièrement bien accueilli par les consommateurs, se traduiront dans le chiffre d'affaires des prochains mois. Par ailleurs, les vodkas aromatisées continuent, quant à elles, de bien performer et représentent 17% de la croissance de la marque et dorénavant 5,4% de ses volumes.

Enfin, au 1^{er} semestre 2015, les importations de scotch whisky en Pologne ont progressé de 60% par rapport au 1^{er} semestre 2014, confirmant la pertinence du lancement de William Peel. Ainsi, les volumes de William Peel vendus en Pologne depuis le début d'année sont prometteurs, comme le sont ceux de Fruits and Wine.

Etats-Unis : opérations de déstockage de la distribution au 3^{ème} trimestre et alignement des pratiques commerciales du Groupe

Le chiffre d'affaires net des neuf premiers mois de 2015 aux Etats-Unis s'élève à 13,4 M€, en diminution de 3,9%. Retraité de l'effet change positif, la baisse est de 21%, soit 4 M\$, et s'explique principalement par des opérations de déstockage chez les distributeurs au 3^{ème} trimestre ayant un impact de l'ordre de 1 M\$ sur le chiffre d'affaires du Groupe et par un alignement des pratiques commerciales du Groupe sur celles de ses concurrents. Ainsi, le Groupe a augmenté de 1 M\$ le niveau des remises commerciales accordées aux distributeurs. Celles-ci impactent négativement le chiffre d'affaires mais sont plus que compensées par la baisse des dépenses marketing. Ainsi, cette baisse de chiffre d'affaires a un impact positif sur la rentabilité du Groupe aux Etats-Unis.

⁵ Source : Nielsen P09 2015, Vodka

En dépit de ces effets mécaniques négatifs, la mesure de la performance de Sobieski sur le marché continue d'être positive avec, dans les Etats contrôlés, une progression des ventes (Nabca depletions), trois fois supérieures à la croissance des ventes du segment des vodkas importées (+2,9% vs. 1%). De la même manière, Nielsen confirme une hausse des parts de marché du Groupe au niveau national (volume et valeur).

Lituanie : croissance continue du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net au 30 septembre 2015 s'élève à 16,3 M€ en Lituanie, en croissance de 6,2% par rapport à la même période de 2014, tiré par un excellent 3^{ème} trimestre au cours duquel l'activité a été en croissance de 8% grâce notamment au lancement récent de William Peel et de Fruits and Wine.

Espagne : poursuite de la croissance au 3^{ème} trimestre 2015

Le chiffre d'affaires net réalisé en Espagne au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2015 s'élève à 9,1 M€, en progression de +1,2% par rapport à la même période de l'exercice précédent et en croissance de 1,5% au 3^{ème} trimestre 2015 tiré principalement par les excellentes performances de Marie Brizard. Bien qu'arrêté en novembre 2013, le contrat de sous-traitance Pulco chez Marie Brizard Espagne avait encore eu un impact sur le chiffre d'affaires en 2014. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires net réalisé en Espagne sur les neuf premiers mois de 2015 est en progression de +3,5% par rapport à 2014.

Brésil : chiffre d'affaires impacté par l'environnement macro-économique local dégradé

Le chiffre d'affaires net s'élève à 3,0 M€ à fin septembre 2015, soit une diminution de 23,8% par rapport à l'exercice précédent. Retraité de l'impact du change, le chiffre d'affaires net est en baisse de 13,7%.

Accord avec la DVNI sur le litige lié à la déductibilité de la charge d'intérêt de la dette FRN

Par courrier en date du 29 octobre 2015, la Direction des Vérifications Nationales et Internationales a confirmé les termes d'un accord mettant fin au litige qui opposait la société à l'administration fiscale, concernant la déductibilité de la charge d'intérêt liée à la dette FRN. Au titre de cet accord, la société devrait ainsi obtenir le dégrèvement d'une somme de 20,4 M€ correspondant au montant, objet du litige.

En contrepartie, et suivant les termes de cet accord, la société va engager le processus de sortie anticipée du plan de continuation de sa filiale française Marie Brizard & Roger International.

Perspectives

Marie Brizard Wine & Spirits confirme l'objectif d'un EBITDA 2015 proche du double de son niveau de 2014 et les objectifs financiers fixés dans BiG 2018. Enfin, le Groupe présentera au marché le 23 novembre 2015 une actualisation de son plan stratégique ainsi qu'un calendrier sur la restructuration de ses Bons de Souscription d'Actions (BSA).

Jean-Noël Reynaud, Directeur Général de Marie Brizard Wine & Spirits commente : « Ce 3^{ème} trimestre est contrasté. En France, la situation s'est significativement améliorée alors que nous avons à peine débuté nos investissements publicitaires. En Pologne et aux Etats-Unis, notre activité a été pénalisée par des facteurs exogènes dont les répercussions ont été significatives. Nous avons décidé d'impacter le court-terme au profit du long-terme. En Pologne, nous avons été victimes d'une tentative de chantage inacceptable et nous avons refusé ces pratiques anormales pour reprendre notre destin en mains et nous en assumons les effets. Ceci ne change en rien nos ambitions et notre plan de marche. »

ANNEXES

Répartition par trimestre du chiffre d'affaires net consolidé

Chiffre d'affaires net consolidé (en M€) Données non auditées	2014	2015	variation totale	% var.
1 ^{er} trimestre	95,6	95,6	0,0	0,0%
2 ^{ème} trimestre	125,8	127,1	1,3	1,1%
3 ^{ème} trimestre	118,8	103,3	-15,5	-13,1%
CA cumulé net de droits d'accises	340,2	326,0	-14,2	-4,2%

Répartition géographique du chiffre d'affaires net consolidé

M€	T1 2015	T2 2015	T3 2015	9M 2015
France	39,6	57,3	47,9	144,8
Pologne	38,1	46,3	33,0	117,4
Lituanie	5,2	5,4	5,7	16,3
États-Unis	3,3	5,8	4,3	13,4
Espagne	2,2	3,5	3,4	9,1
Brésil	0,9	1,3	0,8	3,0
Autres	6,3	7,5	8,2	22,0
Total	95,6	127,1	103,3	326,0

1.1.3.2 Communiqué de presse du 23 novembre 2015

CONFIRMATION A LA HAUSSE DES OBJECTIFS FINANCIERS 2018

- **Chiffre d'affaires 2018 : 450 – 500 M€**
- **Marge d'EBITDA 2018 : 15%**
- **Produits de cessions supérieurs à 40 M€**

**CONVOCAZIONE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DANS LE CADRE DE
L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE SIMPLIFIEE SUR LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION
DEBUT DU PROCESSUS DE SORTIE DU PLAN DE CONTINUATION**

Marie Brizard Wine & Spirits (Euronext Paris : MBWS) dévoile aujourd'hui l'actualisation de son plan stratégique couvrant les années 2015 à 2018, BiG 2.0.

Jean-Noël Reynaud, Directeur Général de Marie Brizard Wine & Spirits commente : « Après une année 2015 consacrée à la mise en place de notre plan stratégique BiG 2018, il nous a semblé important de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre et, par la même occasion, de donner un éclairage sur les opportunités liées à la recomposition de notre capital autour d'industriels du secteur des vins et des spiritueux. Plus que jamais, notre ambition est d'affirmer Marie Brizard Wine & Spirits comme un acteur au cœur du marché des vins et spiritueux et cette première année de mise en œuvre confirme que nous y avons toute notre place avec un positionnement en parfaite résonance avec les attentes de nos clients. Enfin, nos prévisions de trésorerie, combinées à l'amélioration continue de notre BFR, à la révision à la hausse des produits de cession des actifs non-stratégiques et à la prochaine restructuration de nos BSA nous confortent dans notre capacité à sortir prochainement du plan de continuation. Cela constituera le dernier point de normalisation de notre Groupe.»

I. DES OBJECTIFS FINANCIERS CONFIRMES A LA HAUSSE

La révision de notre travail stratégique a permis de confirmer à la hausse les prévisions financières du Groupe pour 2018, tant au niveau du chiffre d'affaires que de l'EBITDA. Soit :

- **Un chiffre d'affaires compris entre 450 et 500 M€** (contre 420 et 460 M€ dans BiG 1.0)
- **Une marge d'EBITDA de 15%** (contre une fourchette comprise entre 12% et 15% dans BiG 1.0) soit un **EBITDA compris entre 67 et 75 M€** (contre une fourchette comprise entre 50 et 70 M€ dans BiG 1.0)
- **Des produits de cession d'actifs non-stratégiques supérieurs à 40 M€** (contre 20 M€ dans BiG 1.0)
- Des investissements autofinancés cumulés de 50 à 60 M€ entre 2015 et 2018 (idem BiG 1.0)

II. 2015 : DES RESULTATS DIRECTIONNELLEMENT EN LIGNE AVEC NOTRE PLAN STRATEGIQUE ET ACCELERATION DE LA RENTABILITE

Après un exercice 2014 dédié au nettoyage des opérations du Groupe, l'année 2015 est la première année de mise en œuvre de son plan stratégique. Marie Brizard Wine & Spirits a su franchir des étapes clés de sa restructuration et 2015 constitue un socle solide et pérenne pour le succès opérationnel du Groupe. Ainsi, en 2015, Marie Brizard Wine & Spirits est parvenu à :

- Obtenir l'approbation sans réserve de ses comptes 2014, pour la première fois depuis 6 ans ;
- Reprendre le contrôle opérationnel de ses entités en Bulgarie ;
- Obtenir le remboursement d'une créance de carry-back d'un montant supérieur à 31 M€ ;
- Adopter le nom Marie Brizard Wine & Spirits pour marquer sa volonté d'avancer dans un nouveau cadre pour ses salariés et renforcer une culture d'entreprise axée autour de quatre valeurs : l'excellence, l'esprit d'équipe, l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- Confirmer un accord avec la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) mettant fin au litige qui l'opposait à l'administration fiscale, concernant la déductibilité de la

charge d'intérêt de la dette FRN. Au titre de cet accord, un dégrèvement d'une somme de 20,4 M€, correspondant au montant objet du litige, a été obtenu ;

- Engager le processus de sortie anticipée du plan de continuation, en commençant par sa filiale française Marie Brizard & Roger International ;
- Annoncer dès le mois de septembre 2015, un objectif d'EBITDA 2015 de l'ordre du doublement par rapport à son niveau de 2014 (5,2 M€) ;
- Renforcer les parts de marché de ses marques piliers dans ses marchés clés.

Ces éléments se reflètent dans le cours de bourse qui a progressé de 73% depuis le 1^{er} janvier 2015.

III. BiG 2.0 : ACTUALISATION DU VOLET RATIONALISATION – AUGMENTATION DU PRODUIT DES CESSIONS, SUPERIEURS A 40 M€

Les travaux d'actualisation du plan stratégique ont permis de réévaluer les trois impacts financiers du volet Rationalisation de BiG 2018 :

- Une baisse de chiffre d'affaires de 100 M€ entre 2016 et 2018 (inférieure aux 120 M€ entre 2015 et 2018 annoncée dans BiG 1.0) ;
- Une progression de l'EBITDA de 3,5 M€ entre 2016 et 2018 (contre 10 M€ entre 2015 et 2018 dans BiG 1.0, grâce à la rationalisation des actifs de distribution qui, déficitaires en 2013, ont été restructurés en 2014 et 2015).
- Des produits de cession revus à la hausse pour atteindre un montant supérieur à 40 M€, l'essentiel de ces cessions devant intervenir avant la fin d'année 2016.

IV. BiG 2.0 : ACTUALISATION DU VOLET OPTIMISATION – EBITDA ADDITIONNEL DE 25 M€

Marie Brizard Wine & Spirits a identifié cinq projets permettant d'optimiser ses opérations. Des avancées notables ont été enregistrées sur ces projets auxquels viennent s'ajouter de nouvelles opportunités liées à l'arrivée d'actionnaires industriels. Au global, sur le volet Optimisation, le Groupe entend générer 25 M€ d'EBITDA additionnel entre 2016 et 2018, contre une fourchette comprise entre 20 et 30 M€ entre 2015 et 2018 dans BiG 1.0, au travers de :

- La modernisation des sites industriels :
 - La production de vodka. En Lituanie, les travaux ont débuté, l'outil industriel sera opérationnel début 2016. En Pologne, les travaux de modernisation seront achevés en 2017. Le Groupe confirme l'investissement de 20 M€, dont 3 M€ en 2015 et 17 M€ en 2016 et 2017 ainsi que les objectifs d'amélioration d'EBITDA situés entre 10 et 12 M€ ;
 - La modernisation du site industriel de Beaucaire ainsi que le transfert des productions d'une partie des liqueurs, de Bordeaux à Zizurkil, auront été finalisés d'ici à la fin d'année 2015 ;
 - La reconfiguration des réseaux logistiques de Moncigale seront finalisés en fin d'année 2015 et généreront des incréments d'EBITDA de 1,5 M€
- La réduction des coûts d'achats directs :
 - Une première vague de renégociation des contrats d'approvisionnement en Scotch Whisky et d'achat de matières sèches et liquides a été réalisée en 2015.

A ce propos, l'arrivée d'actionnaires industriels permettra de nouvelles opportunités, et notamment :

- La concession de contrats d'embouteillage entre le Groupe et ses actionnaires industriels ;
 - Une diversification supplémentaire des approvisionnements en Scotch Whisky ;
 - La mise en commun de synergies d'achats entre le Groupe et ses actionnaires industriels.
- L'amélioration du modèle de distribution
 - La focalisation sur neuf états clés aux Etats-Unis et la réorganisation des marchés à l'export.

L'arrivée d'actionnaires industriels permettra également de nouvelles opportunités non comptabilisées à ce stade dans BiG 2.0, et notamment :

- *La distribution des marques de Marie Brizard Wine & Spirits en Afrique ;*
 - *La distribution par le Groupe de certaines marques détenues par les actionnaires industriels ;*
 - *La mise en commun de capacités de distribution sur certains marchés ;*
 - *La commercialisation de certaines marques du Groupe chez les cavistes appartenant aux actionnaires industriels.*
- *La simplification des opérations industrielles.*
 - *Le développement des compétences clés par :*
 - *La mise en place d'outils de category management en France et en Pologne et la normalisation des relations avec la distribution en 2015 ;*
 - *La mise en place d'une planification industrielle et commerciale en France et en Pologne.*

V. BiG 2.0 : ACTUALISATION DU VOLET CROISSANCE – CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DES ACTIVITES CŒURS COMPRISE ENTRE 8 ET 13 % SUR LA PERIODE 2016 - 2018

Sur le volet Croissance, BiG 2.0 vient confirmer l'ensemble des leviers fixés dans la 1^{ère} version de BiG 2018 en y ajoutant de nouvelles opportunités, tant sur les marchés que sur les marques. Ainsi, au global, Marie Brizard Wine & Spirits envisage, sur le volet Croissance de sa stratégie, de réaliser un chiffre d'affaires additionnel compris entre 70 et 120 M€ pour un EBITDA revu à la hausse compris entre 28 et 36 M€ entre 2016 et 2018.

Marie Brizard Wine & Spirits reste :

- *Un leader innovant en France : confirmation de l'objectif de chiffre d'affaires net 2018 supérieur à 200 M€. Les principaux axes sont :*
 - *Le support des marques piliers par la mise en place d'une stratégie de communication ciblée ;*
 - *Le lancement d'une version premium de William Peel ;*
 - *La revitalisation progressive des marques secondaires du portefeuille.*
- *Un acteur leader et diversifié en Pologne : révision à la hausse de l'objectif de chiffre d'affaires net 2018 (des activités cœurs) supérieur à 100 M€. Les principaux axes sont :*
 - *Le renforcement de la distribution de Krupnik ;*
 - *L'équilibre du mix produits de Krupnik suite au développement de versions aromatisées de la marque ;*
 - *Le relancement de Sobieski ;*
 - *L'objectif d'une part de marché de 10% sur le Scotch Whisky pour William Peel en 2018 ;*

Marie Brizard Wine & Spirits ambitionne :

- *Une croissance saine aux Etats-Unis : confirmation d'un objectif de chiffre d'affaires net 2018 supérieur à 50 M€. Les principaux axes sont :*
 - *Le nouveau positionnement de Sobieski : une vodka attractive, différente et artisanale ;*
 - *Le lancement de Sobieski Estate et de Fruits and Wine ;*
 - *L'activation de Marie Brizard.*
- *Une croissance solide en Lituanie : révision à la hausse de l'objectif de chiffre d'affaires net 2018 supérieur à 25 M€. Les principaux axes sont :*
 - *Le relancement de Sobieski : nouveau design de bouteille et support publicitaire accru ;*
 - *La rationalisation du portefeuille et la migration de marques locales vers les marques piliers ;*

- Des partenariats créateurs de valeur en Espagne : révision à la hausse de l'objectif de chiffre d'affaires net 2018 supérieur à 25 M€. Les principaux axes sont :
 - Le renforcement des relations avec la distribution par la fourniture de marques de distributeurs ;
 - La croissance de Marie Brizard par la publicité et le renforcement de l'identité de la marque ;
 - La poursuite du développement de Shotka.

Une présentation détaillée de ce plan stratégique est mise en ligne sur le site internet de Marie Brizard Wine & Spirits (<http://fr.mbws.com/major>) dans la **rubrique Investisseurs / Dernières présentations**

VI. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE DANS LA CADRE DU PROJET D'OPE SIMPLIFIEE SUR LES BSA

L'assemblée générale des actionnaires du 30 juin dernier (résolution J) a approuvé le principe d'une offre publique d'échange sur les BSA (bons de souscription d'action) existants émis par Marie Brizard Wine & Spirits, contre de nouveaux BSA à échéance 31 décembre 2016 à émettre par Marie Brizard Wine & Spirits et a délégué tous pouvoirs au conseil d'administration pour la mettre en œuvre.

Cependant, afin notamment de permettre aux actionnaires de se prononcer en toute connaissance de cause sur cette offre, en ayant été informés au préalable des parités et des dilutions possibles et au vu du rapport d'un expert indépendant et de la note d'information, le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 5 janvier 2016. Celle-ci aura pour objet de proposer aux actionnaires de voter sur une nouvelle résolution relative à cette offre, proche de la résolution votée le 30 juin dernier mais qui prévoira que les porteurs ayant exercé leurs BSA 2015 avant le 31 mars 2016 (au lieu du 29 février 2016 précédemment) recevront par ailleurs gratuitement, pour chaque BSA 2015 exercé, un nouveau BSAR 2023.

Le texte des résolutions soumis à cette assemblée sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet de la Société le 25 novembre prochain.

Les actionnaires de Marie Brizard Wine & Spirits représentés au Conseil d'administration (Groupe Diana Holding, Groupe La Martiniquaise et DF Holding) ont d'ores et déjà indiqué, lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 novembre 2015, qu'ils entendaient soutenir la nouvelle résolution relative à l'offre proposée au vote des actionnaires, à l'exclusion de toute autre résolution qui pourrait être, le cas échéant, soumise au vote de cette assemblée sans avoir été préalablement agréée par le Conseil d'administration.

1.1.3.3 Communiqué du 18 décembre 2015

CESSION DES ACTIFS IMMOBILIERS À BORDEAUX ET À CRACOVIE POUR 28 M€ Atteinte de près de 75% de l'objectif de produits de cession fixé dans BiG 2018

Marie Brizard Wine & Spirits (Euronext Paris : MBWS) annonce aujourd'hui la signature de promesses de vente pour la cession de son site historique de la rue Fondaudège à Bordeaux et de son site industriel, Polmos krakow en périphérie de Cracovie.

Rendue nécessaire par l'impossibilité de maintenir une activité industrielle dans le centre urbain de Bordeaux, la cession du site de la rue Fondaudège va permettre la création d'un lieu multi-activités dans lequel se mêleront commerces, logements et bureaux ainsi que la Maison Marie Brizard.

En effet, la Société a décidé de créer un lieu dédié à Marie Brizard, dans lequel son histoire, son savoir-faire et ses produits seront mis à l'honneur. Cette maison sera en outre chargée d'assurer le rayonnement et l'enracinement de la marque Marie Brizard à Bordeaux.

La production des liqueurs Marie Brizard jusqu'alors réalisée dans ce site est désormais répartie entre les sites existants de Lormont (dans l'agglomération de Bordeaux) et Zizurkil en Espagne. Avec un processus de production moderne et rationalisé, Marie Brizard Wine & Spirits entend désormais s'attacher au redéploiement international de Marie Brizard, pour laquelle la Société nourrit de grandes ambitions.

Ces deux ventes atteignent un montant de l'ordre de 28 M€ et permettent d'atteindre près de trois quart de l'objectif de 40 M€ de produits de cession fixé pour le volet rationalisation de la stratégie BiG 2018. La signature des actes de vente définitifs est attendue en 2016.

1.2 Prévisions de résultat

Les prévisions de bénéfice présentées ci-dessous sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire, des évolutions de marché ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent document. La survenance d'un ou plusieurs des risques mentionnés aux pages 29 à 36 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 14 octobre 2015 sous le numéro R.15-074 et incorporé par référence dans le présent document et dans la section 1.4 ci-après pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et en conséquence remettre en cause ces prévisions.

Les prévisions présentées ci-dessous, et les hypothèses qui les sous-tendent ont par ailleurs été établies en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004, tel que modifié, et des recommandations ESMA relatives aux prévisions. Le Groupe ne prend aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions présentées ci-après.

1.2.1 Hypothèses

Le Groupe a construit ses prévisions d'EBITDA pour l'année 2015 sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des comptes condensés semestriels au 30 juin 2015 et des reportings internes mensuels jusqu'au mois d'octobre 2015.

Le Groupe définit l'EBITDA comme étant le résultat opérationnel courant avant amortissement, dotation et reprise de dépréciation, provision retraites et plus ou moins-values de cessions.

Les prévisions reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- un périmètre de consolidation inchangé par rapport à la situation au 30 juin 2015
- le maintien des conditions réglementaires et fiscales en vigueur au 30 juin 2015
- une saisonnalité des ventes en 2015 en ligne avec celle constatée lors des exercices précédents, le Groupe réalisant une partie significative de ses ventes de spiritueux au cours des fêtes de fin d'année
- l'augmentation de l'EBITDA en 2015 par rapport à l'exercice 2014 sera notamment portée par :
 - o un meilleur mix produit notamment en France et en Pologne, où le Groupe s'est recentré sur ses piliers stratégiques et a procédé au lancement de Vodka aromatisées, de William Peel et de Fruits and Wine ;
 - o l'amélioration de sa marge brute grâce aux premiers effets des optimisations d'achats initiées conformément au plan BiG 2018 ;

- la renégociation au cours de l'exercice 2015 d'un certain nombre de contrats avec des distributeurs en Pologne, en ligne avec les objectifs d'excellence commerciale présentés par le Groupe, devant conduire à une amélioration des marges ;
- les effets en année pleine des restructurations menées en Pologne au cours de l'exercice 2014.

1.2.2 Prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Sur la base des hypothèses décrites à la section 1.2.1 ci-dessus, le Groupe considère, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, pouvoir atteindre un EBITDA proche du double de son niveau de 2014. Toute variation par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus pourrait impacter la capacité du Groupe à réaliser ses prévisions.

1.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions

Le rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions, telles que présentées aux sections 1.2.1 et 1.2.2 ci-avant, figure en **Annexe 1** du présent document.

1.3 Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre

Au 30 novembre 2015, étaient encore en circulation :

- (i) 585.262 BSA 2004 pouvant donner lieu à la création de 643.788 actions nouvelles de la Société (les BSA 2004 ont une date limite d'exercice fixée au 24 avril 2018) ;
- (ii) 93.010 BSA 2006 pouvant donner lieu à la création de 99.521 actions nouvelles de la Société (les BSA 2006 ont une date limite d'exercice fixée au 24 avril 2018) ;
- (iii) 3.423.583 BSA Actionnaires 1 pouvant donner lieu à la création de 1.316.7633 actions nouvelles de la Société (les BSA Actionnaires 1 ont une date limite d'exercice fixée au 24 avril 2016) ;
- (iv) 3.425.377 BSA Actionnaires 2 pouvant donner lieu à la création de 1.317.453 actions nouvelles de la Société (les BSA Actionnaires 2 ont une date limite d'exercice fixée au 24 avril 2018) ; et
- (v) 93.161.762 BSA OS pouvant donner lieu à la création de 2.572.108 actions nouvelles de la Société (les BSA OS ont une date limite d'exercice fixée au 31 décembre 2016).

Le nombre définitif de BSA 2016 qui sera émis dans le cadre de l'Offre sera fonction du résultat de l'Offre et sera constaté par une décision ultérieure du directeur général de MBWS.

1.4 Facteurs de risques

Les facteurs de risques concernant la Société sont mentionnés aux pages 29 à 36 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 14 octobre 2015 sous le numéro R.15-074 et incorporé par référence dans le présent document.

Les risques décrits ci-dessous résument les principaux risques liés à l'Offre.

En complément de ces facteurs de risque, les porteurs de BSA 2004, BSA 2006, BSA Actionnaires 1, BSA Actionnaires 2, et BSA OS sont invités à prendre attentivement en considération l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document ainsi que dans la note d'information visée

par l'AMF le 22 décembre 2015 sous le n° 15-639.

(a) Possible modification des modalités des BSA 2016 et des BSAR 2023

L'Assemblée Générale des porteurs de BSA 2016 et l'Assemblée Générale des porteurs de BSAR 2023 peuvent respectivement modifier les termes des BSA 2016 et des BSAR 2023 à la demande ou avec l'accord de la Société, dès lors que les porteurs présents ou représentés approuvent les modifications à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA 2016 et de BSAR 2023 sous réserve, le cas échéant, de l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

(b) Absence de marché pour les BSA 2016 et les BSAR 2023

L'admission des BSA 2016 aux négociations sur un marché réglementé a été demandée. Il est prévu que l'admission des BSA 2016 sur le marché Euronext Paris intervienne le 5 février 2016. Ils seront cotés sous le code ISIN FR0013066305.

L'admission des BSAR 2023 aux négociations sur un marché réglementé a été demandée. Il est prévu que l'admission des BSAR 2023 sur le marché Euronext Paris intervienne au fil de l'eau au fur et à mesure des émissions. Ils seront cotés sous le code ISIN FR0013066313.

A compter de l'admission des BSA 2016 et des BSAR 2023 aux négociations sur le marché Euronext Paris, il n'existe aucune garantie que se développera un marché pour les BSA 2016 et un marché pour les BSAR 2023 ou que leurs porteurs seront en mesure de les céder sur le marché secondaire. Il n'existe aucune obligation de constituer un marché pour les BSA 2016 et un marché pour les BSAR 2023. Si des marchés se développent pour les BSA 2016 et pour les BSAR 2023, les BSA 2016 et les BSAR 2023 pourraient être sujets à une plus grande volatilité que les actions MBWS.

(c) En cas de baisse substantielle du cours des actions MBWS, les BSA 2016 et les BSAR 2023 pourraient perdre leur valeur

A compter de l'admission des BSA 2016 et des BSAR 2023 aux négociations sur le marché Euronext Paris, les cours respectifs des BSA 2016 et des BSAR 2023 dépendront du cours des actions MBWS.

Une baisse du prix de marché des actions MBWS pourrait alors avoir un impact défavorable sur la valeur des BSA 2016 et celle des BSAR 2023.

(d) Risque de perte de l'investissement en BSA 2016 et en BSAR 2023

Les porteurs de BSA 2016 qui ne les exerceraient pas avant l'expiration de la période d'exercice des BSA 2016 perdraient la totalité de leur investissement. En outre, les porteurs de BSA 2016 qui ne souhaiteraient pas exercer leurs BSA 2016 avant le 31 mars 2016 ne bénéficieront pas de l'attribution gratuite des BSAR 2023.

La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 4 février 2019 jusqu'à la fin de la Période d'Exercice des BSAR 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR 2023 restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si le produit (i) de la moyenne arithmétique des cours de clôture de MBWS sur le marché Euronext Paris, calculés sur 20 séances de bourse consécutives parmi les 40 qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement

anticipé (voir section 2.2.1.11 (b) de la Note d'Information « *Avis aux porteurs de BSAR 2023 du remboursement des BSAR 2023* ») et (ii) de la Parité d'Exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède 30 euros (soit 120% du prix de souscription des actions par exercice des BSAR 2023), sauf à ce que leurs porteurs les exercent dans les conditions prévues à la section 2.2.1.11 (b) de la Note d'Information.

Au cas où la Société procéderait à un remboursement partiel des BSAR 2023 restant en circulation, le nombre de BSAR 2023 à rembourser correspondra pour chaque tranche de remboursement à au moins 10% du nombre de BSAR 2023 en circulation.

(e) Les porteurs de BSA 2016 et de BSAR 2023 bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée

Les parités d'exercices des BSA 2016 et des BSAR 2023, seront ajustées dans les seuls cas prévus à la section 2.3 de la Note d'Information « *Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent issu de l'exercice des BSA 2016 et des BSAR 2023* », sauf législation ou réglementation ultérieure prévoyant un nouveau cas d'ajustement obligatoire. Par conséquent, les parités d'exercices des BSA 2016 et des BSAR 2023 ne seront pas ajustées dans tous les cas (autres que ceux limitativement prévus à la section 2.3 de la Note d'Information « *Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent issu de l'exercice des BSA 2016 et des BSAR 2023* ») où un événement relatif à la Société ou tout autre événement serait susceptible d'affecter la valeur des actions de la Société ou, plus généralement, d'avoir un impact dilutif, notamment en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'attribution gratuite d'actions de la Société à des salariés (ou mandataires sociaux) ou d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société à des salariés (ou mandataires sociaux). Ainsi, les événements pour lesquels aucun ajustement n'est prévu, pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des actions de la Société et, par conséquent, sur celle des BSA 2016 et BSAR 2023.

(f) Risque de forte réduction de liquidité des BSA existants non apportés à l'Offre

Les BSA existants qui ne seraient pas apportées à l'Offre resteront cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris. A la suite de la réalisation de l'Offre, la liquidité des BSA existants pourrait être considérablement réduite. De ce fait, les BSA restant en circulation pourraient coter à un prix inférieur à celui d'instruments comparables qui disposeraient d'une plus grande liquidité sur le marché. Cette moindre liquidité pourrait également rendre le prix de marché des BSA restant en circulation plus volatil après la réalisation de l'Offre. En conséquence, le prix de marché des BSA restant en circulation après la réalisation de l'Offre pourrait être considérablement impacté du fait de l'Offre.

Il est rappelé que conformément aux termes et conditions des BSA existants, la Société ne dispose pas de la possibilité de procéder à des remboursements anticipés desdits BSA.

La Société dispose, par ailleurs, de la possibilité de racheter les BSA en bourse ou hors bourse.

Toutefois, ni la Société, ni l'établissement présentateur, n'ont pour obligation d'assurer la liquidité sur le marché des BSA restant en circulation après la réalisation de l'Offre. A ce titre, il est précisé que la Société n'envisage pas à l'issue de l'Offre, lors des douze prochains mois, d'acquérir des BSA existants.

(g) Fiscalité

Les acheteurs et vendeurs potentiels de BSA 2016 et/ou de BSAR 2023 peuvent être tenus de payer des impôts, des taxes ou des droits similaires, tels que des droits d'enregistrement ou des taxes sur les transactions financières, dans le pays où les BSA 2016 et/ou les BSAR 2023 sont transférés ou dans d'autres pays.

Dans certains pays, aucune position officielle des autorités fiscales et aucune décision judiciaire n'est disponible s'agissant d'instruments financiers tels que les BSA 2016 et/ou les BSAR 2023. Il est conseillé aux porteurs de BSA de ne pas se reposer sur le résumé fiscal contenu dans la présente note d'information mais de consulter leur propre conseiller fiscal au sujet de l'acquisition, de la détention, de la cession, du remboursement et du rachat des BSA 2016 et/ou des BSAR 2023. Seul ce conseiller est en mesure de prendre en considération la situation spécifique de chaque porteur. Cet avertissement doit être lu conjointement avec la section 1.2.15 de la Note d'Information « Régime fiscal de l'Offre ».

(h) Impossibilité d'inscrire les BSA 2016 et les BSAR 2023 sur un PEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les bons de souscription ou d'attribution d'actions ne peuvent plus être inscrits sur un PEA. Les bons régulièrement inscrits avant cette date peuvent toutefois y demeurer.

Les BSA 2016 et, le cas échéant, les BSAR 2023, ne pourront donc pas être inscrits sur un PEA mais les porteurs de BSA 2004, BSA 2006, BSA Actionnaires 1, BSA Actionnaires 2 et BSA OS qui détiennent leurs bons via un PEA pourront néanmoins participer à l'Offre dans les conditions décrites à la section 1.2.15.1 (a) de la Note d'Information « Porteurs de BSA 2004, BSA 2006, BSA Actionnaires 1, BSA Actionnaires 2, et BSA OS, personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et ne réalisant pas des opérations de bourse à titre habituel ».

1.5 Fonds de roulement net de MBWS

La Société atteste que de son point de vue, avant tout exercice des BSA 2016, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date du présent document.

1.6 Capitaux propres et endettement

La situation des capitaux propres consolidés du Groupe et de l'endettement financier net du Groupe consolidé au 31 octobre 2015, établie selon le référentiel IFRS sur la base des comptes consolidés du Groupe et conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities Market Authority*) de mars 2013 (ESMA / 2013/ 319, paragraphe 127), est telle que détaillée ci-après :

en milliers d'euros (normes IFRS)	Au 31 octobre 2015
1. Capitaux propres et endettement	
Dettes courantes	
Cautionnées	-
Garanties	-
Non garanties et non cautionnées	24 610,98

en milliers d'euros (normes IFRS)	Au 31 octobre 2015
Total	24 610,98
Dettes non courantes (hors partie courante des dettes à long terme)	
Cautionnées	
Garanties	
Non garanties et non cautionnées	2 458,82
Total	2 458,82
Capitaux propres consolidés part du Groupe	
Capital social	52 974
Réserve légale	502
Autres réserves	131 787,60
Total^(a)	185 263,60
2. Endettement financier net	
A – Trésorerie	38 505,16
B – Équivalents de trésorerie	21 174,76
C - Titres de placement	
D - Liquidités (A+B+C)	59 679,92
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes bancaires à court terme	7 540,35
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 391,63
H - Autres dettes financières à court terme	15 679
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	24 610,98
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-35 068,95
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2 458,82
L - Obligations émises	
M - Autres dettes financières à plus d'un an	
N - Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	2 458,82

en milliers d'euros (normes IFRS)	Au 31 octobre 2015
O - Endettement financier net (J+N)	-32 610,13

(a) Hors résultat depuis le 30 juin 2015 et hors actualisation des éléments du résultat global depuis le 30 juin 2015 (variation des écarts de conversion, variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés etc...)

À la date du présent document, il n'existe pas de dettes indirectes ou inconditionnelles.

Les capitaux propres consolidés part du groupe et l'endettement financier net consolidé du Groupe figurant dans ce tableau n'ont pas subi de modification substantielle entre le 1^{er} novembre 2015 et la date du présent document.

1.7 Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'Offre

Rothschild & Cie Banque et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou à ses actionnaires, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

Ces accords ont été conclus dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflit d'intérêt pour Rothschild & Cie Banque dans le cadre de la présente Offre.

1.8 Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes générés dans le cadre de l'Offre par la Société, y compris les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques, et autres consultants, est estimé environ à un million d'euros hors taxes, dans l'hypothèse où 100% des titres visés seraient apportés à l'Offre. Ces frais seront intégralement pris en charge par la Société.

1.9 Incidence de l'Offre pour les actionnaires actuels

1.9.1 Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Le tableau ci-après présente sur la base de la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 15 décembre 2015, l'incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote dans l'hypothèse où (i) la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait apportée à l'Offre et où la totalité des BSA 2016 remis en échange serait exercée pendant la Période d'Exercice Initiale et (ii) la totalité des BSAR 2023 (attribués gratuitement aux porteurs de BSA 2016 en cas d'exercice des BSA 2016 pendant la Période d'Exercice Initiale) serait exercée :

Base non diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	14,90%	5 253 333	14,79%	5 253 333
DF Holding	3,97%	1 400 000	3,94%	1 400 000
Total concert	18,87%	6 653 333	18,74%	6 653 333
COFEPP	10,14%	3 575 143	10,07%	3 575 143
Schroder Investment Mgt	3,81%	1 344 291	3,79%	1 344 291
Autres	67,18%	23 691 455	67,41%	23 936 607
Total	100,00%	35 264 222	100,00%	35 509 374

Base diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	14,70%	5 253 333	14,60%	5 253 333
DF Holding	3,92%	1 400 000	3,89%	1 400 000
Total concert	18,62%	6 653 333	18,49%	6 653 333
COFEPP	10,01%	3 575 143	9,94%	3 575 143
Schroder Investment Mgt	3,76%	1 344 291	3,74%	1 344 291
Autres	67,61%	24 160 009	67,83%	24 405 161
Total	100,00%	35 732 776	100,00%	35 977 928

Pour rappel, dans l'hypothèse où la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait exercée la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 15 décembre 2015 serait la suivante :

Base non diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	14,53%	4 714 806	14,42%	4 714 806
DF Holding	4,31%	1 400 000	4,28%	1 400 000
Total concert	18,84%	6 114 806	18,70%	6 114 806
COFEPP	9,39%	3 048 500	9,32%	3 048 500
Schroder Investment Mgt	4,14%	1 344 291	4,11%	1 344 291
Autres	67,63%	21 948 720	67,87%	22 193 872
Total	100,00%	32 456 317	100,00%	32 701 469

Base diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	14,32%	4 714 806	14,21%	4 714 806
DF Holding	4,25%	1 400 000	4,22%	1 400 000
Total concert	18,57%	6 114 806	18,43%	6 114 806
COFEPP	9,26%	3 048 500	9,19%	3 048 500
Schroder Investment Mgt	4,08%	1 344 291	4,05%	1 344 291
Autres	68,09%	22 417 274	68,32%	22 662 426
Total	100,00%	32 924 871	100,00%	33 170 023

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 4 janvier 2016 est la suivante :

Base non diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	15,17%	4 020 000	15,03%	4 020 000
DF Holding	5,28%	1 400 000	5,23%	1 400 000
Total concert	20,45%	5 420 000	20,26%	5 420 000
COFEPP	9,40%	2 493 000	9,32%	2 493 000
Schroder Investment Mgt	5,07%	1 344 291	5,02%	1 344 291
Autres	65,08%	17 250 237	65,40%	17 495 389
Total	100,00%	26 507 528	100,00%	26 752 680

Base diluée :

	Capital (%)	Capital (#)	Droits de vote (%)	Droits de vote (#)
Diana Holding	14,90%	4 020 000	14,77%	4 020 000
DF Holding	5,19%	1 400 000	5,14%	1 400 000
Total concert	20,09%	5 420 000	19,91%	5 420 000
COFEPP	9,24%	2 493 000	9,16%	2 493 000
Schroder Investment Mgt	4,98%	1 344 291	4,94%	1 344 291
Autres	65,68%	17 718 791	65,99%	17 963 943
Total	100,00%	26 976 082	100,00%	27 221 234

1.9.2 Incidence de l'Offre sur le pourcentage de capital détenu par les actionnaires

Dans l'hypothèse où (i) la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait apportée à l'Offre et où la totalité des BSA 2016 remis en échange serait exercée pendant la Période d'Exercice Initiale et (ii) la totalité des BSAR 2023 (attribués gratuitement aux porteurs de BSA 2016 en cas d'exercice des BSA 2016 pendant la Période d'Exercice Initiale) serait exercée, l'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société au 15 décembre 2015 serait la suivante :

	Participation	
	Base non diluée	Base diluée
Situation avant exercice	1.00%	0.98%
Après émission de 4.378.347 actions à provenir de l'exercice de la totalité des BSA 2016	0.86%	0.84%
Après émission de 8.756.694 actions à provenir de l'exercice de la totalité des BSA 2016 et BSA 2023	0.75%	0.74%

Pour rappel, dans l'hypothèse où la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait exercée, la dilution d'un actionnaire détenant 1% du capital au 15 décembre 2015 serait la suivante :

	Participation	
	Base non diluée	Base diluée
Situation avant exercice	1,00%	0,98%
Après exercice de l'ensemble des souches de BSA existantes	0,82%	0,80%

1.9.3 Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres d'une action de la Société

Dans l'hypothèse où (i) la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait apportée à l'Offre et où la totalité des BSA 2016 remis en échange serait exercée pendant la Période d'Exercice Initiale et (ii) la totalité des BSAR 2023 (attribués gratuitement aux porteurs de BSA 2016 en cas d'exercice des BSA 2016 pendant la Période d'Exercice Initiale) serait exercée, l'incidence maximale de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres dans le capital d'un actionnaire détenant une action de la Société, sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2015, serait la suivante :

	Quote part de capitaux propres (€)	
	Base non diluée	Base diluée
Situation avant exercice	6.99	7.06
Après émission de 4.378.347 actions à provenir de l'exercice de la totalité des BSA 2016	8.83	8.87
Après émission de 8.756.694 actions à provenir de l'exercice de la totalité des BSA 2016 et BSA 2023	10.84	10.84

Pour rappel, dans l'hypothèse où la totalité des BSA 2004, des BSA 2006, des BSA Actionnaires 1, des BSA Actionnaires 2 et des BSA OS serait exercée, l'incidence maximale de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres dans le capital d'un actionnaire détenant une action de la Société, sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2015, serait la suivante :

	Quote part de capitaux propres (€)	
	Base non diluée	Base diluée
Situation avant exercice	6.99	7.06
Après exercice de l'ensemble des souches de BSA existantes	9.77	9.79

1.10 Informations complémentaires

Néant.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Personne responsable du document

M. Jean-Noël Reynaud, directeur général de MBWS.

2.2 Attestation du responsable du document

J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par MBWS et visant les propres BSA de la société MBWS. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Jean-Noël Reynaud
Directeur général

2.3 Responsable de l'information financière

Jean-Noël Reynaud

Directeur général

jean-noel.reynaud@mbws.com

2.4 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Mazars

Représenté par Dominique Muller et Romain Maudry

61, rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2008

Date du dernier renouvellement : 2014

Durée : six exercices (mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

KPMG SA

Représenté par Eric Ropert et Stéphane Devin

Tour EQHO

2, Avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat : 2015

Durée : six exercices (mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Gaël Lamant

Tour Exaltis - 61 Rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2014

Durée : six exercices (mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

SALUSTRO REYDEL

Tour EQHO

2, Avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat : 2015

Durée : six exercices (mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020).

Annexe 1

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions

MARIE BRIZARD WINE & SPIRITS

Siège Social : 19, boulevard Paul Vaillant Couturier / 40, quai Jean
Compagnon – 94200 Ivry-sur-Seine
Société Anonyme au capital de 52 973 274 €
N° Siren : 380 695 213

Rapport des commissaires aux comptes sur les
prévisions de bénéfice relatives à la période du
1^{er} janvier au 31 décembre 2015

KPMG

MAZARS

**Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice
relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015**

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice de la société Marie Brizard Wine & Spirits qui seront incluses dans la partie 1.2 de la note « autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » établie à l'occasion de l'offre publique d'échange simplifiée de nouveaux bons de souscription d'actions au profit des porteurs des anciens bons de souscription d'actions de la société Marie Brizard Wine & Spirits.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques de la société Marie Brizard Wine & Spirits. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions sont adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Marie Brizard Wine & Spirits.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt auprès de l'AMF du document « autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » à l'occasion de l'offre publique d'échange mentionnée au premier paragraphe de ce rapport et de l'admission aux négociations sur un marché réglementé de titres financiers en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus comprenant ces informations, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Paris La Défense et Lyon, le 31 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

K P M G

Éric ROPERT

Stéphane DEVIN

M A Z A R S

Dominique MULLER

Romain MAUDRY